

FINANCES –BUDGET PRINCIPAL  
REPRISE D'UN EXCÈDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  
INTÉGRATION EN SECTION DE FONCTIONNEMENT DU PRODUIT DE LA VENTE DE TERRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 22-093

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 21 novembre à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 7 novembre 2022.

Nombre de membres en  
exercice : **17**

Présents : 9

Votants : 11

**Présents :**

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

**Excusés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mr Marc DERASSE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY.

**Procurations :**

Mme Jean-Pierre BAVENCOFFE à Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE.

**Secrétaire de séance :** Mme Blandine LASSERON.

Vu les délibérations :

- 19-70 du 24 septembre 2019 concernant la vente de la parcelle BH 50 lieu-dit « Pont du Moulin » à Cambrai pour un montant de 247.00€ et de la parcelle ZO 1 lieu-dit « La Paturelle à Awoingt pour un montant de 6 333.00€
- 21-50 du 31 mai 2021 concernant la vente des parcelles ZA 205 lieu-dit « Les Hélembis » et ZB 16 lieu-dit « La Crête Marchand » à Sancourt pour un montant total de 17 914.00€.

Vu la possibilité offerte par l'Instruction Comptable M14 de reprendre en section de fonctionnement le produit de cession pour la part issue à l'origine de la section de fonctionnement.

Vu le budget de l'exercice 2021 qui présentait déjà en section d'investissement un excédent de 263 581.49€.

Considérant le résultat excédentaire de la section d'investissement repris au budget 2022 d'un montant de 652 567.29€.

Après avis du Comptable du CCAS,

**Après examen, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- de reprendre en section de fonctionnement à l'article 7785 le produit des ventes de la parcelle BH 50 lieu-dit « Pont du Moulin » à Cambrai d'un montant de 247.00€ (deux cent quarante-sept euros), de la parcelle ZO 1 lieu-dit « La Paturelle » à Awoingt d'un montant de 6 333,00€ et des parcelles ZA 205 lieu-dit « Les Hélembis » et ZB 16 lieu-dit « La Crête Marchand » à Sancourt d'un montant de 17 914.00€
- d'ouvrir les crédits en dépense au compte 1068 pour un montant total de 24 494.00€

*Publié le* : 07 Décembre 2022 à 09:36

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le : 30 NOV. 2022  
Et publication ou notification du : 30 NOV. 2022

Pour copie conforme,  
La Vice- Présidente,

po



Françoise DEMONTFAUCON.